

## *Réel, irréel, inréel :*

### **depuis quand le français connaît-il deux préfixes négatifs *IN-* ?**

Éva Buchi (ATILF – CNRS & Nancy-Université)<sup>1</sup>

#### **1. Introduction**

Cette étude est sous-tendue par le postulat, qu'elle se propose d'illustrer par une question de morphologie constructionnelle, que les phénomènes délimités pour le français contemporain, variété qui monopolise une grande partie de l'attention des linguistes francisants, gagnent à être situés dans leur contexte diachronique. Ses racines remontent aux Journées de rentrée 2005 de l'ATILF, qui nous a offert l'occasion d'animer avec Denis Apothéloz un atelier de découverte intitulé « *IN-*, *RE-*, l'antonymie et autres faits relatifs à la négation dans le lexique ». Cet atelier prenait appui sur un article récent de notre collègue : « Le rôle de l'iconicité constructionnelle dans le fonctionnement du préfixe négatif *in-* » (Apothéloz 2003), qui s'insère dans la série d'une demi-douzaine de publications consacrées à ce préfixe (Staafl 1928 ; Tranel 1976 ; Anscombe 1994 ; Schwarze 2004 : 484-492 ; 2006 : 247-254).

#### **2. Point de départ : le préfixe *IN-* du français contemporain**

D. Apothéloz (2003) met en évidence le caractère double du préfixe *IN-* du français contemporain. Il distingue d'une part un préfixe *in*<sup>-1</sup> « de base », qui est caractérisé par une certaine allomorphie : /in-/ devant une base en voyelle (*inutile*), /ɛ̃-/ devant une base en consonne obstruante (*imbattable*) et /i-/ devant une base en consonne sonante (*illégal*). Son sémantisme est soit négatif (*inutile* « non utile »), soit de type superlatif (*inqualifiable* « d'une extrême bassesse »). Pour ce qui est du second terme du couple, *in*<sup>-2</sup>, il ne frappe que des bases en consonne sonante, et il est toujours réalisé /ɛ̃-/ ([ɛ̃nɔmabl]) ; son sémantisme est exclusivement négatif (*inréparable* « qui ne peut pas être réparé »)<sup>2</sup>.

Afin de définir les conditions d'apparition de *in*<sup>-2</sup>, Apothéloz fait appel à la notion de diagrammaticité, qu'il définit comme « un paramètre permettant d'évaluer la conformité d'un

---

<sup>1</sup> Nos remerciements s'adressent à Denis Apothéloz (dont les recherches stimulantes ont inspiré cette étude), à Jean-Pierre Chambon (dont les remarques lumineuses l'ont notablement enrichie), à Jean-Paul Chauveau et à Frankwalt Möhren (qui ont bien voulu relire le manuscrit), à Yves Charles Morin (qui nous a aimablement signalé l'intérêt pour notre propos de la publication de R. Sampson et nous a fait part de nombreuses autres suggestions pertinentes), à Pieter van Reenen (qui nous a facilité l'accès à celles de ses publications qui n'étaient pas disponibles à Nancy), à Jean-Loup Ringenbach (à qui nous devons des localisations et des datations de textes anciens, effectuées dans le cadre de ses recherches en vue de l'établissement d'une bibliographie Godefroy), à Patric Sauzet (qui a partagé avec nous des réflexions fécondes) et à deux relecteurs anonymes. Que le lecteur veuille bien excuser les erreurs qui auraient échappé à la bienveillance de cette belle brochette de conseillers.

<sup>2</sup> Comme nous le fait remarquer Patric Sauzet, on pourrait aussi considérer que l'opposition entre *in*<sup>-1</sup> et *in*<sup>-2</sup> est neutralisée partout sauf devant sonante, ce qui permettrait de poser que *in*<sup>-2</sup> est d'effet sémantique constant et prédictible (négation) alors que *in*<sup>-1</sup> est lexicalisé et associé à des idiosyncrasies sémantiques.

mot construit relativement à un type idéal » (Apothéloz 2002 : 49). Il en distingue deux facettes :

J'appellerai diagrammaticité formelle la lisibilité ou la « reconnaissabilité » de la structure interne du construit, le fait que les constituants morphologiques d'un lexème soient ou non immédiatement reconnaissables en vertu de leur forme, et qu'ils aient pour cette raison une certaine prégnance cognitive. [...] J'appellerai en revanche diagrammaticité sémantique la correspondance ou non-correspondance entre le sens du construit et sa structure interne, autrement dit la calculabilité du sens à partir de la forme. (Apothéloz 2003 : 57)<sup>3</sup>

D. Apothéloz montre que les dérivés en *in*<sup>-1</sup> les plus affectés par l'apparition d'un doublon en *in*<sup>-2</sup> présentent à la fois une forte diagrammaticité formelle (leur structure interne est immédiatement reconnaissable : *irremplaçable* renvoie à *remplaçable* et à *remplacer*, contrairement à un dérivé isolé comme *innombrable*) et une faible diagrammaticité sémantique (ils présentent le sens superlatif second et non pas le sens négatif de base).

Concernant la variation *in*<sup>-1</sup>/*in*<sup>-2</sup>, D. Apothéloz précise que « d'assez nombreux exemples semblent [...] attester que cette variation a 'toujours' existé, peut-être comme variation dialectale et/ou sociolinguistique » (Apothéloz 2003 : 43). Dans ce qui suit, nous tâcherons de valider ou d'invalider cette hypothèse double.

### 3. Genèse de ce système complexe

#### 3.1. *in*<sup>-1</sup>

##### 3.1.1. Latin écrit

Le latin classique connaît un préfixe privatif *IN-* dont l'allomorphie rappelle par certains côtés celle de *in*<sup>-1</sup> : *im-* devant base en labiale (*imberbis*), *il-* devant base en *l-* (*illaudatus*), *ir-* devant base en *r-* (*irritus*), *i-* devant base en *gn-* (*ignotus*) et *in-* dans les autres cas (*inviolatus*). « L'usage de *in-* privatif s'est particulièrement développé dans la latinité impériale [...] ; la poésie, les langues techniques et la langue de l'Église ont créé un nombre considérable d'adjectifs de ce type [...]. Ce sont des formes de la langue écrite et savante » (Ernout & Meillet 1967 s.v. *in-*). Mais le préfixe était aussi productif dans la langue populaire (Taber Cooper 1895 : 250-252).

##### 3.1.2. Protoroman

Le témoignage des langues romanes permet-il de postuler l'existence de créations protoromanes en *IN-* ? Le REW en cite trois (\**INDEBILIS*, \**INDIRĒCTUM* et \**INRĒPRÖBUS*), mais aucune d'elles ne résiste à un examen attentif<sup>4</sup>. D'autre part, s'il est vrai que les continuateurs

---

<sup>3</sup> La diagrammaticité sémantique correspond à ce que l'on appelle communément *compositionnalité du sens*.

<sup>4</sup> \**INDEBILIS* « faible », reconstruit à partir de frioulan *indeul*, ancien français *endevle* et valencien *endeble* : l'item valencien est un mot-fantôme (Moll 1928–1931 : 121), et le lexème ancien français s'analyse comme une formation romane (von Wartburg in FEW 3, 22a, *DEBILIS* 1) ; la même hypothèse étymologique nous semble

romans de formations comme INFANTE(M) ou INTEGRU(M) attestent de la présence, en protoroman, d'un certain nombre de dérivés en *in-* figés, leur sémantisme était dépourvu du trait /+négatif/. Soit la base de dérivation était sortie de l'usage (\**/m'fante/* < † *fari*)<sup>5</sup>, soit le rapport sémantique avec la base s'était perdu (\**/m'firmu/* « malade » ↔ \**/firmu/* « ferme » ; \**/m'sapıdu/* « fade » ↔ \**/sapıdu/* « sage » ; \**/m'tegru/* « entier » ↔ \**/tangere/* « toucher »), soit la variation du vocalisme initial de la base brouillait le rapport étymologique (\**/mı'mıku/* « ennemi » < \**/a'mıku/* « ami »). Il y a donc clairement discontinuité génétique entre le préfixe négatif *IN-* du latin et le préfixe négatif *IN-* du français (cf. Lüdtke 1996 : 246-247).

### 3.1.3. Français médiéval

Un dépouillement exhaustif du DEAF (*Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français*) fait apparaître que dans le courant des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, le français a emprunté 86 dérivés latins présentant le préfixe négatif *IN-*, comme *inutile* (dp. 1<sup>ère</sup> moitié 12<sup>e</sup> s. [Psautier d'Oxford, traduit de la Vulgate : *Tuit declinerent ensembledement, inuteles fait sunt*, trad. de *omnes declinaverunt simul inutiles facti sunt*] ; < *inutilis*, Städtler in DEAF I 380), *immortel* (dp. 4<sup>e</sup> quart 12<sup>e</sup> s. [trad. des *Sermones in Cantica* de saint Bernard] ; < *immortalis*, Städtler in DEAF I 113) ou *irrévérence* (dp. 2<sup>e</sup> quart 13<sup>e</sup> s. [*Mirour de Seinte Eglyse*, trad. du *Speculum Ecclesie*] ; < *irreverentia*, Dörr in DEAF I 447)<sup>6</sup>.

À partir de là, le français dégage au 14<sup>e</sup> siècle un préfixe *IN-* productif : *immuable* (dp. 1327, < *muable*, TLF), *indu* (dp. ca 1350, < *dû*, TLF), *irraisonnable* (dp. ca 1360, < *raisonnable*, TLF), *impayable* (dp. 1367/1378, < *payable*, TLF), *innommé* (dp. 1370/1372, < *nommé*, TLF). Ce préfixe s'impose dans la négation lexicale : la notion « qu'on ne peut compter », que le français médiéval rend d'abord par les syntagmes adjectivaux *nient numbrables* (1<sup>ère</sup> moitié 12<sup>e</sup> s. [Psautier de Cambridge], Gdf) et *non nombrables* (ca 1328 [Vignay, *Miroir historial*], Gdf) ainsi que par les dérivés en *dés-* *desnonbrable* (fin 12<sup>e</sup> s. [Maurice de Sully,

---

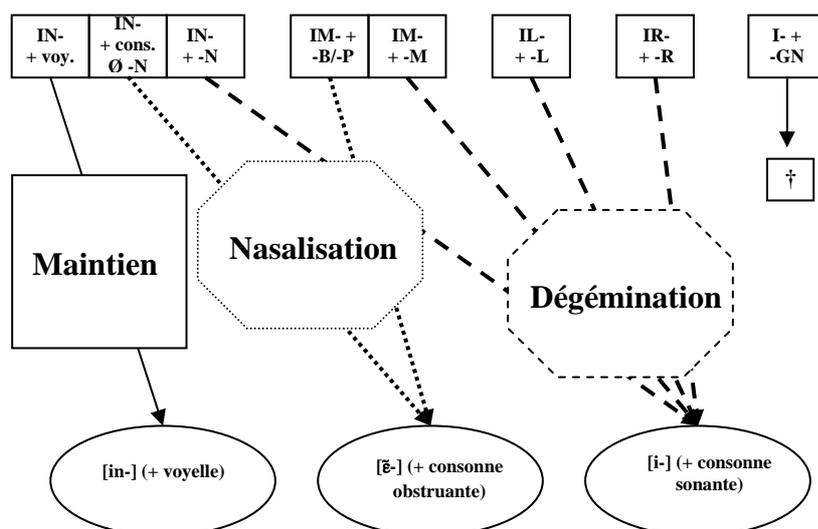
valable pour le lexème frioulan. – \*INDIRECTUM « contre », reconstruit à partir du français, de l'occitan et du catalan : il s'agit de formations romanes (von Wartburg in FEW 3, 88a, DIRECTUS I 1 ; DECat s.v. *dret*). – \*INRÉPRŌBUS « méchant », reconstruit à partir du seul ancien français *enrievre* adj. « méchant » : cette étymologie a été abandonnée depuis (von Wartburg in FEW 4, 815b, IRRÉVĒRENS). – En tout état de cause, dans le cas de \*INDĒBILIS et de \*INRĒPRŌBUS, le préfixe *in-* n'aurait pas une fonction privative, mais intensive.

<sup>5</sup> Les formes protoromanes que nous proposons sont de grossières reconstructions à partir des données du REW, du FEW et du DELI<sup>2</sup>.

<sup>6</sup> Le caractère emprunté de ces lexèmes ressort à l'évidence des données phonétiques (/in-/ , /ẽ-/ ou /i-/ , jamais /ã-/ , cf. ci-dessous) et textuelles (les premières attestations se trouvent dans des traductions de textes latins, et les néologismes traduisent des formations latines en *IN-*).

*Sermons*], von Wartburg in FEW 7, 235b, NŪMĒRARE I) et *desnombré* (1266/1267 [*Li vers de le mort*], TL), finit par être codée sous la forme de *innombrable* (dp. 1341 [*Ordonnances*], TLF).

Une fois lexicalisés, ces néologismes – tant les latinismes que les formations internes – participent aux évolutions phonétiques qui caractérisent l’histoire du français. Pour ce qui est des représentants du préfixe *IN-*, ils sont sujets à la nasalisation de /i/ entravé par nasale devant consonne<sup>7</sup> et à l’amuïssement subséquent de la nasale implosive (> [ĩn] > [ẽn] > [ẽ], processus qui semble être achevé au plus tard au 13<sup>e</sup> siècle)<sup>8</sup> et à la dégémination des consonnes (réalisée au plus tard au moyen français – pour /mm/ et /rr/ –, cf. Pierret 1994 : 177), tandis que [i-] libre se maintient (Pierret 1994 : 214 [cf. cependant ci-dessous 3.2.3.]). Ce traitement s’oppose donc à celui du vocabulaire héréditaire, où ĪN- passe à \*/m-/ > \*/en-/ en protoroman, puis à /ã-/ au 11<sup>e</sup> siècle (Pierret 1994 : 206).



## 3.2. *in*-<sup>2</sup>

### 3.2.1. Problématique

Dans ce qui suit, nous nous poserons la question de savoir à quelle époque remontent les doublons en /ẽ-/ des dérivés en /i-/ formés sur une base en consonne sonante. Comme la

<sup>7</sup> Par ricochet, les lexèmes latins sont aussi touchés par cette évolution phonétique : des témoignages métalinguistiques contemporains et des graphies du type <-an> pour -em ou <-on> pour -um montrent qu’au moins à partir du 13<sup>e</sup> siècle, les lettrés du royaume de France prononcèrent le latin comme le français, et en particulier que « toutes les voyelles suivies, en même syllabe, d’un n ou d’un m, que ce fût intérieurement ou à la fin des mots, étaient nasalisées » (Beaulieux 1927 : 119).

<sup>8</sup> Cette datation haute nous semble se dégager des travaux de Morin (1994 : 38-47 ; 80-81) et de van Reenen (1994) ; cf. Fouché 1958 : 361-362 et Pierret 1994 : 206 pour des datations plus basses.

réalité phonique des graphies <im> et <in> prête à débat<sup>9</sup>, l'objet de notre exploration sera formé par les dérivés sur des bases en *l-* et en *r-*.

### 3.2.2. Français médiéval

Le tableau ci-dessous synthétise les données relatives aux six premiers emprunts<sup>10</sup> en *INr-/INl-*<sup>11</sup>.

<i>irrégulier</i> (dp. 1268 [Pierre d'Abernon : anglo-normand, texte religieux ; <i>irreguler</i> ])	<i>inreguler</i> (ca 1220 [ <i>Glossa ordinaria</i> : trad. d'un texte juridique] ; ca 1300 [Nord ; trad. <i>De naturis rerum</i> ])
<i>irrévérence</i> (dp. 2 <sup>e</sup> quart 13 <sup>e</sup> s. [Mirour de Seinte Eglyse : anglo-normand, trad. d'un texte religieux])	<i>inreverence</i> (1280 [ <i>Somme le roi</i> : texte religieux] ; 1412/1413 [Pizan] ; 1421 [ <i>Procès Jeanne d'Arc</i> ] ; 1429 [Tournai, texte juridique] ; 1450 [ <i>Villes d'Artois</i> ])
<i>irrévocable</i> (dp. 1266 [document d'archives ; <i>irrevocablement</i> adv.] ; aussi 1386/1389 [Ph. de Mézières, <i>Le songe du vieil pelerin</i> : picard])	<i>inrevocable</i> (1357 [testament] ; 1380/1400 [ <i>Coutumier bourguignon</i> ] ; 1386/1389 [Ph. de Mézières, <i>Le songe du vieil pelerin</i> : picard])
<i>illégitime</i> (dp. 1372/1374 [N. Oresme, <i>Le Livre de politiques d'Aristote</i> : normand])	<i>inlegitime</i> (1304 [ <i>Year Book King Edward I</i> : anglo-normand] ; 1402 [document d'archives] ; 1461/1472 [Chastellain, <i>Chronique</i> ])
<i>irréparable</i> (dp. 1370 [Mandements Charles V : texte juridique ; <i>irreparablement</i> adv.] )	<i>inreparable</i> (1346 [ <i>Supplications au roi</i> ] ; 1372 [ <i>Messages du Roy</i> ] ; 1420 [ <i>Comptes Bourgogne</i> ] ; 1442/1444 [A. de La Sale] ; 1460 [Froissart] ; 1496 [ <i>Lettres de Charles VIII</i> ] ; 1543 [ <i>Amadis de Gaule</i> ])
<i>irré récupérable</i> (dp. 1386 [document d'archives : <i>dommage irrecuperable</i> ])	<i>inrecuperable</i> (1393 [Deschamps : poésie] ; ca 1400 [Legrand, <i>Archilogie Sophie</i> : encyclopédie ; Paris])

On tient donc là la confirmation de l'hypothèse de D. Apothéloz : la variation *il-/ir-* ↔ *in-* a « toujours » existé. Mais quelle est la nature de cette variation ?

Il ne s'agit pas d'une variation diachronique : les deux membres des paires sont chaque fois attestés à la même époque (*in-* : ca 1220 ; 1280 ; 1304 ; 1346 ; 1357 ; 1393 ; *il-/ir-* : 2<sup>e</sup> quart 13<sup>e</sup> s. ; 1266 ; 1268 ; 1370 ; 1372/1374 ; 1386). La variation n'est pas non plus de nature diatopique : les deux groupes contiennent des attestations anglo-normandes (*irrégulier*, *irrévérence* ; *inlegitime*), normanno-picardes (*illégitime*, *irrévocable* ; *inreguler*, *inreverence*, *inrevocable*) et « franciennes » (*irréparable* ; *inrecuperable*) ; l'absence d'attestations bourguignonnes dans le camp *il-/ir-* (cf. *inreparable*, *inrevocable*) doit être mise sur le compte d'une lacune documentaire. S'il est plus difficile – faute de disposer d'un éventail complet de sources représentatives – d'étudier les dimensions diaphasique et diastratique, on constate que l'emprunt et la diffusion subséquente de ces six latinismes sont passés surtout par deux

<sup>9</sup> Cf. la contribution de Walter Meliga dans ce volume.

<sup>10</sup> Le caractère non héréditaire de ces formations est incontestable (cf. note 6). Mais von Wartburg in FEW 10, 167a, RĒCUPĒRARE II 1 analyse l'adjectif *irré récupérable* (dp. 1386) comme un dérivé de *recupérable* (dp. 1468, TLF), lui-même formé sur le verbe *recupérer* (dp. 1480, DMF2). Les datations relatives ainsi que le caractère juridique du contexte de la première attestation (cf. ci-dessous) nous incitent à suivre TLF et Dörr in DEAF, qui considèrent *irré récupérable* comme un latinisme et non pas comme une formation française.

<sup>11</sup> Selon Gdf ; TL ; Huguot ; Bossard in FEW 4, 558b, ILLEGITIMUS, von Wartburg in FEW 4, 815b, IRREVĒRENS II 2 ; 4, 816a, IRREVOCABILIS ; 10, 225ab, REGULARIS II 1 ; 10, 160b, REPARARE 2 c ; Städtler in DEAF s.v. *illegitime*, Dörr s.v. *irrecuperable*, *irreguler*, *irreparable*, *inreverence* ; Brucker/Moulin in DMF2 s.v. *illégitime*, Demarolle/Lalande/Papin s.v. *irréparable*, Blanchard/Quereuil s.v. *irrévérence*, Gerner/Papin s.v. *irrévocable*.

sociolectes : celui du clergé et celui des juristes et administrateurs, et que ces deux variétés diastratiques sont autant représentées dans le groupe *il-/ir-* (religion : *irrégulier*, *irrévérence* ; droit : *irrécupérable*, *irréparable*, *irrévocable*) que dans le groupe *in-* (religion : *inreverence* ; droit : *inlegitime*, *inreguler*, *inreparable*, *inreverence*, *inrevocable*).

La non pertinence des paramètres diachronique, diatopique et diastratique/diaphasique pour expliquer la variation entre *in*<sup>1</sup>- et *in*<sup>2</sup>- laisse la voie libre à une tentative d'explication apothélozienne par la diagrammaticité : est-ce que, dès leur apparition en français médiéval, les doublons en *in*<sup>2</sup> auraient affecté les seuls emprunts en *in*<sup>1</sup> qui présentaient à la fois une forte diagrammaticité formelle et une faible diagrammaticité sémantique ? Parmi les six premiers lexèmes concernés, cinq présentent en effet une forte diagrammaticité formelle : *irrévérence* (dp. 2<sup>e</sup> quart 13<sup>e</sup> s.) fonctionne, en synchronie, comme un dérivé de *révérence* (dp. ca 1155)<sup>12</sup> ; *irrévocable* (dp. 1266) s'appuie sur *révocable* (dp. 1275) et *révoquer* (dp. 1261) ; *irrégulier* (dp. 1268) sur *régulier* (dp. 1119) ; *irréparable* (dp. 1370) sur *réparer* (dp. ca 1160) ; *illégitime* (dp. 1372/1374) sur *légitime* (dp. 1266). Seul *irrécupérable* (dp. 1386) est isolé, car *recupérable* (dp. 1468) et *recupérer* (dp. 1480) sont attestés un siècle plus tard seulement (cf. note 10).

En revanche, aucun de ces six emprunts ne se caractérise par une diagrammaticité sémantique faible : *illégitime* signifie « qui n'est pas conforme au droit », *irrécupérable* « qui ne peut être réparé ou restitué », *irrégulier* « qui n'est pas conforme à une règle », *irréparable* « qu'on ne peut pas réparer », *irrévérence* « manque de considération respectueuse », enfin *irrévocable* « qui ne peut être annulé ». Aucune trace d'un sémantisme superlatif ! À ce stade de l'histoire du français, la répartition entre *in*<sup>1</sup>/*in*<sup>2</sup> ne semble donc pas obéir à des règles : il s'agit d'une variation libre.

Or cette variation française trouve d'exacts correspondants en latin : on relève *inlegitimus* à côté de *illegitimus* (Gaffiot ; DMLBS), et le TLL est très explicite sur l'existence, voire dans certains cas la prédominance, des variantes non assimilées des dérivés suivants : s.v. *irrecupe-rābilis* : « *inr-* cod[ices] », s.v. *irrēgulāris* : « scrib[itur] *inr-* », s.v. *irreparābilis* : « scrib. *inr-* in inscr. l. 48. 49 et passim in codd. », s.v. *irreverentia* : « scrib. *inr-* passim », s.v. *irrevo-cābilis* : « scribitur in codd. *inr-* passim, rarius *irr-* ». Cette variation concerne d'ailleurs l'ensemble des frontières morphémiques préfixe/base du latin, l'assimilation caractérisant plutôt les variétés diastratiquement et diaphasiquement basses, la non assimilation plutôt les

---

<sup>12</sup> Les datations sont reprises au TLF, à part dans le cas de *recupérer*, pour lequel DMF2 fournit une antédation.

variétés diastratiquement et diaphasiquement hautes (Väänänen 1981 : 60-61 ; Stotz 1996 : 3 : 328-330).

En situation de diglossie, il existait une forte conscience étymologique chez les lettrés. Nous pensons donc que la variation libre observable en français médiéval (écrit) ne fait que refléter la variation du latin (écrit). Une confirmation de cette hypothèse nous semble résider dans le fait que Denis Foulechat, qui a introduit, dans sa traduction du *Policraticus*, le latinisme *irrétractable* (< *irretractabilis* [‘scrib. *inr-*’, TLL]) dans la langue française, utilise lui-même les deux formes : *jugement irretractable* et *sentence irretractable* (Bertrand 2004 : 181-182 ; 284-287 ; 404, note 506)<sup>13</sup>.

Notre regard se portera à présent sur les six premières formations françaises en *INr-/INl-* que nous ayons pu recenser (cf. tableau ci-dessous)<sup>14</sup>. Chacune d’elles vit en partie sous la forme d’une variante minoritaire en *in-*, dont l’apparition nous semble pouvoir être mise sur le compte de l’analogie avec les emprunts en *IN-*.

<i>irrémunéré</i> adj. « non récompensé » (1538 [ <i>Actes des Apostres</i> ]–1907 [ <i>Nouveau Larousse illustré</i> ])	<i>inremuneré</i> adj. « non récompensé » (1340 [document d’archives] ; ca 1400 [Pizan] ; 1444 [trad. de Gilles de Rome, <i>De regimine principum</i> ])	< <i>rémunérer</i> v.tr. « récompenser » (dp. ca 1330)
<i>irraisonnable</i> adj. « privé de raison » (dp. ca 1360 [Oresme, trad. du <i>Quadripartitum</i> de Ptolémée]) <sup>15</sup> ; « déraisonnable » (dp. ca 1365 [Oresme, <i>Traité des monnaies</i> ])	<i>inraison(n)able</i> adj. « déraisonnable » (1381 [poème] ; 1389/1393 [ <i>Registre criminel du Châtelet</i> ] ; 1418 [Fenin, <i>Mémoires</i> ] ; 1451 [La Sale] ; 1482 [ <i>Miroir de vie humaine</i> ] ; milieu 16 <sup>e</sup> s. [ <i>Envye, Estat et Simplese</i> ] ; 1542 [trad. de Dion]) ; « privé de raison » (fin 15 <sup>e</sup> s. [ <i>Ancienneté des Juifs</i> ])	< <i>raisonnable</i> adj. « doué de raison » (dp. 1 <sup>ère</sup> moitié 12 <sup>e</sup> s.) ; « judicieux » (dp. 1160/1174)
<i>irrecouvrable</i> adj. « qu’on ne peut recouvrer » (dp. ms. début 15 <sup>e</sup> s. [Le Fruitier dit Salmon ; <i>irrecouvrablement</i> adv.])	<i>inrecouvrable</i> adj. « qu’on ne peut recouvrer » (1416/1418 [Pizan] ; ca 1472 [trad. <i>Gesta Romanorum</i> ] ; ca 1500 [D’Auton])	< <i>recouvrer</i> v.tr. « rentrer en possession (de) » (dp. ca 1100)
<i>irracontable</i> adj. « incroyable, énorme » (1417 [Lettre du duc	<i>inracontable</i> adj. « qu’on ne peut raconter » (1419 [document	< <i>racontable</i> adj. « qu’on peut raconter » (dp. ca 1200)

<sup>13</sup> Si l’on accepte cette analyse, certaines étymologies reçues doivent être révisées. Il n’y a par exemple aucune raison de considérer, comme le fait von Wartburg (*in* FEW 10, 261a, REPARARE note 4), que la forme *irréparable* traduit une francisation avancée de *irréparable*, ni de postuler avec St. Dörr (*in* DEAF I 448) que le doublon *irrévocable* du latinisme *irrévocable* représente un dérivé français.

<sup>14</sup> Selon Gdf ; TL ; Huguet ; von Wartburg *in* FEW 2, 995a, COMPŪTARE I 2 ; 10, 110b, RATIO I 3 ; 10, 166b, RĒCŪPĒRARE I 1 ; 10, 260a, REPARARE I 1 ; 10, 273a, RĒPRĒHĒNDĒRE I 1 ; 10, 340b, RETRACTARE II 1 ; Müller *in* FEW 10, 246b, REMUNERARE I 1 ; TLF ; Dörr *in* DEAF s.v. *irremuneré* ; Martin *in* DMF2 s.v. *inracontable*, *inremuneré*, *irracontable*, *irréparable*, *irreprénable* ; Brucker/Demarolle/Gerner/Suty/Haas s.v. *irraisonnable* ; Blanchard/Quereuil s.v. *irrecouvrable*. – L’analyse de ces néologismes en tant que formations françaises que font les ouvrages de référence n’est aucunement suspecte ; elle s’appuie en particulier sur des critères lexicaux (non existence d’équivalents latins de bon nombre de ces préfixés) et de datation (antériorité du simple par rapport au dérivé).

<sup>15</sup> Cette formation française est précédée du latinisme (< *irrationabilis*) *irraisonnable* n.m. « personne privée de raison » (début 13<sup>e</sup> s. [*Vie de saint Clément*], Gdf), *inrationable* adj. « privé de raison » (ca 1310 [Aimé, *Histoire des Normands*], Gdf).

de Bourgogne] ; 1542 [trad. de L'Arétin, <i>Genèse</i> ] ; « qu'on ne peut raconter » (dp. Littré 1867)	d'archives] ; dp. 1796 [Restif de la Bretonne])	
<i>irreprenable</i> adj. « irréprochable » (1440/1442 [Lefranc, <i>Champion des dames</i> ])	<i>inreprenable</i> adj. « irréprochable » (1440/1442 [Lefranc, <i>Champion des dames</i> ; variante])	< <i>reprenable</i> adj. « répréhensible » (ca 1310–1584)
<i>irréparé</i> adj. « (objet/tort) qui n'a pas été réparé » (1443 [document d'archives] ; 1446 [d'Escouchy, <i>Chronique</i> ] ; 1598 [Lettre de l'infante Isabelle] ; dp. 1803)	<i>inréparé</i> adj. « à qui on n'a pas donné satisfaction d'une offense » (1464 [document d'archives])	< <i>réparer</i> v.tr. « rétablir » (dp. ca 1160)

La variation *ir-/in-* des trois premiers dérivés (*irrémunéré*, *irraisonnable*, *irrecouvrable*) semble ne rien devoir au système de préfixation négative complexe mis en évidence par D. Apothéloz : tant *irrémunéré* (1538 : *Dieu infiny Ne laisse peché impuny Ne nul bien irremuneré*) que *inremuneré* (1340 : *Que aucun bien fait ne demeure inremuneré*) présentent le sens « non récompensé » ; *irraisonnable* (ca 1360 : *le nay* [« indigène »] *sera irresonnable et sans nul entendement*) et *inraisonnable* (fin 15<sup>e</sup> s. : *bestes inraisonnables*) signifient tous les deux « privé de raison » ; et *irrecouvrable* (1489/1498 : *Pour la perte que desja luy estoit advenue de tant de grosses villes qu'elle avoit perdues, qui luy estoient irrecouvrables*) et *inrecouvrable* (1416/1418 : *mort d'amis, qui souvent advient, est la principal douleur qui ait grevé les cuers des loyales dames bien amantes, comme ce soit chose inrecouvrable et fort à oublier*) se glosent indistinctement par « qu'on ne peut recouvrer ».

Mais la quatrième paire relevée, *irracontable/inracontable*, se laisse analyser selon le paramètre de la diagrammaticité : à une forte diagrammaticité formelle — *irracontable* est motivé en synchronie par rapport à *racontable* (dp. ca 1200, TLF) et *raconter* (dp. 1130/1140, TLF) — s'oppose une faible diagrammaticité sémantique, puisque *irracontable* ne signifie pas « qu'on ne peut pas raconter », mais entre dans le paradigme de *énorme*, *incroyable*, *extrême* et s'analyse donc comme un superlatif lexical : *la mauvaistié irracomptable de nos faulx traisteurs* (« l'incroyable méchanceté de nos faux ambassadeurs », 25 avril 1417 [Lettre de Jean, duc de Bourgogne] ; *la mauvaisité irracontable desdits traistres* (« l'incroyable méchanceté desdits ambassadeurs », *ibid.*) ; *plaisir irracomptable* (« énorme plaisir », 1542 [trad. de L'Arétin, *Genèse*]). Si les noms qualifiés par *irracontable* (*mauvaistié*, *plaisir*) forcent en effet l'interprétation superlative, ceux déterminés par *inracontable* (*sujet*, *vie*) renvoient au sens étymologique « impossible à raconter »<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Pour d'autres sémantismes superlatifs, cf. par exemple (*ta valeur et*) *immesuree (bonté)* « sans fin » (1488 [Gerson], Gdf), *immensurable (puissance)* « formidable » (1493 [Mansion], Gdf), (*fièvre*) *insanable* « aveugle » (15<sup>e</sup> s. [Bouchet], Gdf), (*inimitié*) *irreconciliable* « très grande » (1554 [Amyot], Gdf), (*guerre mortelle et*) *irreconciliable* « sans merci » (1554 [Calvin], Huguot) ou encore *immesurable (grandeur de la source de bonté)* « extraordinaire » (1578 [Tyard], Gdf).

À la différence du français contemporain, ce n'est pas la faible diagrammaticité sémantique alliée à la forte diagrammaticité formelle d'un dérivé en *in*<sup>-1</sup> qui a déclenché la création d'un doublet en *in*<sup>-2</sup>, mais deux formes originellement en variation libre (et d'origine analogique) se sont grammaticalisées en *in*<sup>-1</sup> et *in*<sup>-2</sup>. Nous sommes donc en présence d'un phénomène d'exaptation (« recyclage sémantisant ») tel que défini par Lass (1990)<sup>17</sup> et déjà appliqué à un autre aspect de l'histoire de la négation française par Sampson (2003 : 299 ; cf. ci-dessous 3.2.3.).

### 3.2.3. Français moderne et contemporain

Entre le 16<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècles, la réalisation de notre préfixe subit une modification en deux étapes, dont la première s'inscrit dans une évolution générale, tandis que la seconde a son point d'ancrage proprement dans *IN*-. Comme l'a montré Y. Ch. Morin (2000 ; 2002), le français du 16<sup>e</sup> siècle connaît deux normes bien distinctes concernant la présence de voyelles nasales devant consonne nasale en attaque de syllabe. Toutes deux partagent cependant une particularité morphophonologique déterminante pour notre propos : elles marquent par un vocalisme nasal la jointure morphémique, comme dans *emmener*, *immortel* (graphié <inmortel> par Baïf), (*nous*) *vînmes* ou *intelligemment* (Morin 2000 : 17-18 ; 2002 : 98-101)<sup>18</sup>. Là-dessus se greffe, comme nous le savons grâce aux travaux de R. Sampson (2003), l'apparition, durant le dernier quart du 17<sup>e</sup> siècle, d'un « *i* nasal » dans la langue soignée des classes cultivées. Cette voyelle, dont les témoignages s'étendent jusqu'aux années 1760, ne frappe que le préfixe négatif et le préfixe d'intériorité (*inscrire*). R. Sampson suppose que son origine réside dans le préfixe négatif, particulièrement productif à l'époque classique (Nyrop 1908 : 3 : 234-235) : cette prononciation, qu'il analyse comme un archaïsme phonétique « sémantisé », aura fonctionné comme un « marqueur de négation lexical » (Sampson 2003 : 299). Dès lors, *in*<sup>-2</sup> reçoit en quelque sorte ses lettres de noblesse : puisque la variété diastratique « haute » et diaphasique « soignée » du français de la fin du 17<sup>e</sup> siècle et d'une bonne partie du 18<sup>e</sup> siècle marque la négation lexicale de façon phonétique, des dérivés comme *illégitime* ou *irrecevable*, déjà désavantagés par leur caractère non iconique, se voient marginalisés encore davantage à l'intérieur du système.

Ainsi c'est *inlogeable* adj. « où l'on ne peut pas se loger » (1784 [Gohin, *Les Transformations de la langue française pendant la 2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*], von Wartburg in FEW 16, 449b,

---

<sup>17</sup> Lass a repris le terme *exaptation* (qui s'oppose à *adaptation*) à la biologie évolutive ; il le définit comme « the opportunistic co-optation of a feature whose origin is unrelated or only marginally related to its later use » (Lass 1990 : 80, cité par Sampson 2003 : 299, note 4).

<sup>18</sup> Ce système survit en partie dans la norme contemporaine (*emmener*, *vînmes*), alors que dans les cas comme *immortel* ou *intelligemment*, il s'est opéré une dénasalisation.

LAUBJA I 1 b) qui fonctionne désormais comme antonyme de *logeable* (dp. ca 1470, TLF), alors que le 16<sup>e</sup> siècle connaissait *illogeable* (1567 [Philibert de l'Orme, *Architecture*], Lemerle & Pauwels 2004). Parmi les nouvelles créations, certaines vivent toutefois sous la forme de doublons. C'est le cas de *illisible/inlisible*<sup>19</sup> : cet adjectif présente les sens « difficile à déchiffrer » (*inlisible* : 1671–1851 ; *illisible* : dp. 1759) et « dont la lecture est insupportable » (*inlisible* : 1760–1835 ; *illisible* : dp. 1798), avec une tendance vers une différenciation entre *in*<sup>1</sup>- et *in*<sup>2</sup> prédictible à partir de l'analyse de D. Apothéloz : « *inlisible* se dit de l'écriture qu'on ne peut lire, et *illisible*, des ouvrages qui sont si mauvais qu'on ne peut en supporter la lecture [...]. Voyez *illisible*, qui est plus généralement du style relevé » (Landais 1851 s.v. *inlisible*). La seconde partie de la mention de Landais, d'ordre diaphasique, expliquera sans doute l'absence, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, de *inlisible* dans les sources littéraires. Une recherche rapide sur internet en fait toutefois apparaître la vivacité à un niveau diastratiquement et diaphasiquement bas : Google recense 881 occurrences de *inlisible* (face aux 991.000 réponses pour *illisible*), et les syntagmes concernés (*caractère/ligne/fichier/etc. inlisible*) montrent que c'est bien le sens diagrammaticalement correct « impossible à lire (surtout informatiquement) » qui est actualisé. Pour ce qui est des néologismes du 20<sup>e</sup> siècle, ils montrent une nette préférence pour *in*<sup>2</sup>.

En résumé, si le français classique n'évince pas le système allomorphique de *in*<sup>1</sup> dans les nouvelles créations, si la langue littéraire le valorise même encore dans certains cas, *in*<sup>2</sup> passe progressivement, à partir de la fin du 17<sup>e</sup> siècle, de son statut de variante secondaire auquel il était consigné au Moyen Âge et encore au 16<sup>e</sup> siècle à celui d'un concurrent sérieux : *inracontable* (dp. 1796) ↔ *irracontable* (dp. 1867) ; *inretrouvable* (dp. 1933) ↔ *irretrouvable* (dp. 1906), voire largement supérieur de *in*<sup>1</sup> : *inrenvoyable* (dp. 1780) ↔ *irrenvoyable* (sporadique) ; *inlassable* (dp. 1869) ↔ *illassable* (sporadique) ; *inratable* (dp. 1927) ↔ *irratable* (sporadique), et tend même à éliminer ce dernier : *inruinable* (dp. 1764) ↔ *\*irruinable* ; *inlavable* (dp. 1908) ↔ *\*illavable* ; *inrasable* (dp. 1999) ↔ *\*irrasable*.

Le tableau ci-dessous<sup>20</sup> illustre, sur la base des lexèmes (emprunts et créations françaises) à sens négatif en *ill-/irr-* et en *inl-/inr-* encore usités aujourd'hui, la lente ascension de *in*<sup>2</sup> (couplée au relatif déclin de *in*<sup>1</sup>) dans la variété standard du français. Il montre aussi, notamment à travers les occurrences relevées sur internet, média qui permet de saisir sur le vif

<sup>19</sup> Selon Landais 1851, Littré, von Wartburg in FEW 5, 243ab, LÈGÈRE I 1 et TLF.

<sup>20</sup> Établi selon Bossard in FEW 4, 815a, IRREMEDIABILIS ; 4, 815a, IRREMISSIBILIS ; Müller in FEW 10, 237, RÈMÈDIUM 3 ; 10, 307a, RÈSPÈCTUS I b ; von Wartburg in FEW 4, 798a, ÎNVIARE ; 4, 815b, IRRÈVÈRENS II 1 ; 10, 146a, RÈCÎPÈRE I 1 ; Zumthor in FEW 10, 833b-834a, REALIS I 4 ; Larousse 1928–1933 ; Frei 1929 : 205 ; B. Stumpf in Roques *et al.* 1982 : 340-341 ; TLF ; Dörr in DEAF s.v. *irremissible* ; Frantext ; Google.

la variété populaire spontanée du français contemporain, la vitalité de *in*<sup>-2</sup> dans les cas où le français normé a opté pour *in*<sup>-1</sup>. Il n’y a aucune raison de penser que cette vitalité est récente : ce qui est récent, c’est l’accès massif de locuteurs peu lettrés à une forme d’écrit sur laquelle nous pouvons mettre la main.

<b>irrégulier (dp. 1268)</b>	<i>inrégulier</i> (ca 1220 ; ca 1300 ; Google [3 réponses])
<b>irrévérence (dp. 2<sup>e</sup> quart 13<sup>e</sup> s.)</b>	<i>inrévérence</i> (1280–1450 ; Google [1 rép.])
<b>irrévocable (dp. 1266)</b>	<i>inrévocable</i> (1357–1386/1389 ; Google [9 rép.])
<b>illégitime (dp. 1372/1374)</b>	<i>inlégitime</i> (1304–1461/1472 ; Google [4 rép.])
<b>irréparable (dp. 1370)</b>	<i>inréparable</i> (1346–1543 ; Google [98 rép.])
<b>irraisonnable (dp. ca 1360)</b>	<i>inraisonnable</i> (1381–fin 15 <sup>e</sup> s. ; Google [18 rép.])
<b>irrécupérable (dp. 1386)</b>	<i>inrécuperable</i> (1393–ca 1400 ; Google [43 rép.])
<b>irrecouvrable (dp. début 15<sup>e</sup> s.)</b>	<i>inrecouvrable</i> (1416/1418–ca 1500] ; Google [3 rép.])
<b>irreligieux (dp. 1447)</b>	<i>inreligieux</i> (Google [1 rép.])
<b>irrémissible (dp. 1458)</b>	<i>inrémissible</i> (1521)
<b>irrémediable (dp. 1458)</b>	<i>inrémediable</i> (1461/1472–1543 ; 1618)
<b>irrévérent (dp. 1461/1472)</b>	<i>inrévérent</i> (1529)
<b>irréfragable (dp. 1470)</b>	∅
<b>irréprochable (dp. 1555)</b>	<i>inreprochable</i> (3 <sup>e</sup> quart 15 <sup>e</sup> s. ; Google [10 rép.])
<b>irreligiosité (dp. 1483)</b>	∅
<b>irreligion (dp. 1527)</b>	∅
<b>irrécusable (dp. 1552)</b>	∅
<b>irréconciliable (dp. 1554)</b>	<i>inréconciliable</i> (Google [10 rép.])
<b>irrecevable (dp. 1588)</b>	<i>inrecevable</i> (1771–1801 ; 1915 ; Google [3 rép.])
<b>irrespectueux (dp. 1611)</b>	<i>inrespectueux</i> (1796 ; Google [53 rép.])
<b>irrasasiable (dp. 1649)</b>	<i>inrassasiable</i> (Google [28 rép.])
<b>illisible (dp. 1759)</b>	<i>inlisible</i> (1671–1851 ; Google [881 rép.])
<b>irréfutable (dp. 1686)</b>	<i>inréfutable</i> (Google [1 rép.])
∅	<b>inruinable (dp. 1764 [Google : 6 rép.]<sup>21</sup>)</b>
<i>irrenvoyable</i> (Google [6 rép.])	<b>inrenvoyable (dp. 1780 [Google : 3 rép.]</b>
<b>irréel (dp. 1794)<sup>22</sup></b>	<i>inréel</i> (1863 ; Google [10 rép.])
<b>irracontable ([1417–1542] ; dp. 1867)</b>	<b>inracontable ([1419] ; dp. 1796)</b>
<b>irréparé ([1443–1598] ; dp. 1803)</b>	<i>inréparé</i> (1464)
<b>illogique (dp. 1819)</b>	<i>inlogique</i> (Google [14 rép.])
<b>irréalisable (dp. 1831)</b>	<i>inréalisable</i> (1885 ; Google [165 rép.])
<b>irrévétable (dp. 1836)</b>	<i>inrévétable</i> (Google [4 rép.])
<b>irrépressible (dp. 1845)</b>	∅
<b>irrétrécissable (dp. 1846)</b>	<i>inrétrécissable</i> (Google [2 rép.])
<i>illassable</i> (1922 ; 1967 <sup>23</sup> ; Google [6 rép.])	<b>inlassable (dp. 1869)</b>
<b>irréversible (dp. 1892)</b>	<i>inréversible</i> (Google [22 rép.])
<b>irretrouvable (dp. 1906)</b>	<b>inretrouvable (dp. 1933)</b>
∅	<b>inlavable (dp. 1908)</b>
<i>irritable</i> (Google [115 rép.])	<b>inratable (dp. 1927)</b>
∅	<b>inrasable (dp. 1999)</b>

#### 4. Conclusion

En résumé, l’histoire du préfixe négatif *IN-* du français apparaît caractérisée de plusieurs rebondissements indépendants, mais qui présentent le point commun de l’avoir ancré de plus

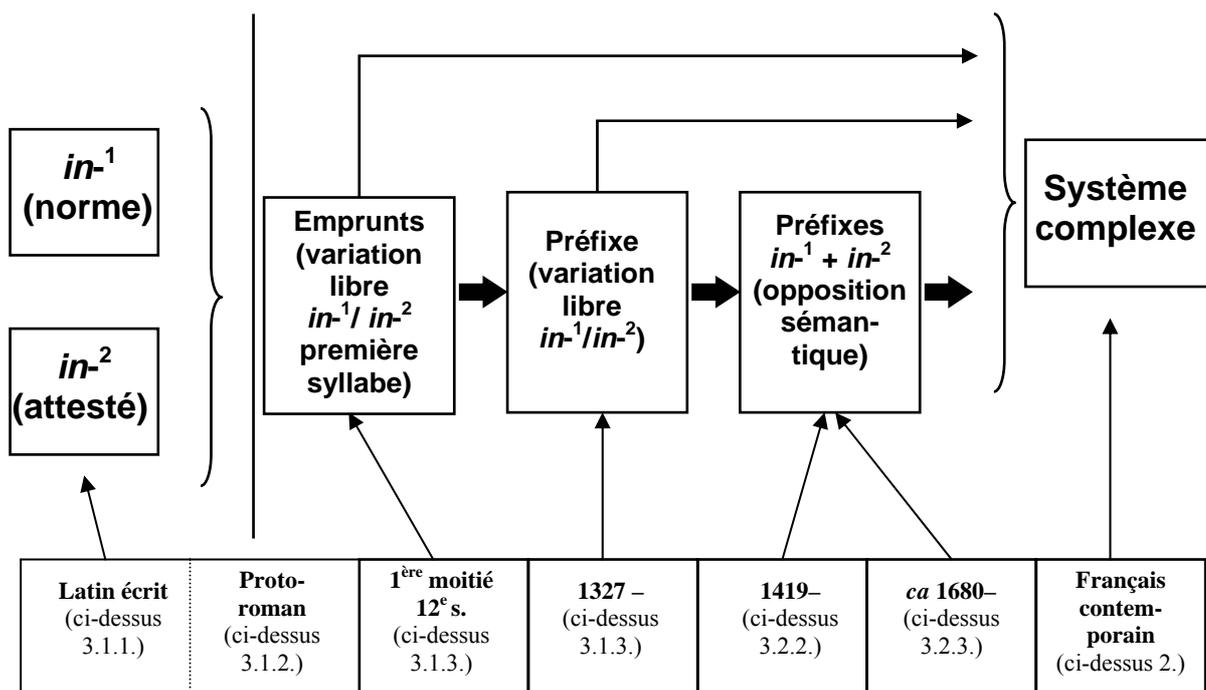
<sup>21</sup> Larousse 1931 : ‘mot formé irrégulièrement, pour *irruinable*’.

<sup>22</sup> L’existence du doublet *inréel* (cf. aussi *inremuneré* et *inréparé* ci-dessus 3.2.2.) invalide une hypothèse de travail de Chr. Schwarze (2006 : 252) qu’il ne lui a pas été loisible de tester (2006 : 258-259, note 4), selon laquelle *in*<sup>-2</sup> ne frapperait que les adjectifs modaux (du type *inracontable*).

<sup>23</sup> En usage métalinguistique (Tournemille 1967).

en plus solidement dans l'iconicité. S'étant dégagé au 14<sup>e</sup> siècle de latinismes présents dans la langue depuis le 12<sup>e</sup> siècle, *IN-* se dédouble<sup>24</sup> (au plus tard) au 15<sup>e</sup> siècle en un *in*<sup>-1</sup> et un *in*<sup>-2</sup> sémantiquement rentables (négation/superlatif ↔ négation)<sup>25</sup>. La langue classique des élites cultivées y ajoute encore de la diagrammaticité formelle à travers le « marqueur de négation lexical » que constitue l'éphémère « *i* nasal ». Ce mouvement général trouve sa cohérence dans un fait cognitif : le besoin de créations sur *in*<sup>-2</sup> que ressentent les locuteurs représente la marque d'une régulation du système en cours dans le but de réduire l'arbitraire du signe (cf. Marchello-Nizia 2006 : 82-97). Mais cet enrichissement de la compositionnalité sémantique des dérivés en *IN-* ne s'est pas fait *ex nihilo* : la communauté parlante a puisé dans du matériau préexistant dépourvu de sens (la variation libre entre *in*<sup>-1</sup> et *in*<sup>-2</sup> à l'initiale des latinismes médiévaux). C'est donc le concept de l'exaptation qui sera le mieux à même de rendre compte du processus à l'œuvre dans la diachronie de *IN-*.

Pour ce qui est du paradigme du français contemporain, où coexistent des formations remontant à différentes époques, il est nécessairement complexe<sup>26</sup> :



<sup>24</sup> Sur le plan morphologique structural, le « dédoublement » du préfixe *IN-* français n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui qui a généré *co-* (*copropriétaire*) à côté de *com-* en latin médiéval (allomorphe devant voyelle, puis préfixe à part entière) (cf. Väänänen 1979).

<sup>25</sup> Comme nous le fait remarquer Y. Ch. Morin, certaines variétés du français contemporain prètent de même un sémantisme superlatif à des dérivés en *in*<sup>-2</sup> quand ceux-ci sont isolés (sans correspondant, dans la variété considérée, en *in*<sup>-1</sup>) : (*un travailleur*) *inlassable* « acharné », (*cette bouffe est tout simplement*) *immangeable* « infecte », (*une situation*) *inracontable* « rocambolesque » (les sémantisations retenues s'appuyant sur les contextes). La boucle est donc bouclée, et le seul recours qui reste au locuteur désireux de désambiguïser est alors la négation syntaxique.

<sup>26</sup> Dans le schéma ci-dessus, le pointillé entre latin écrit et protoroman est censé indiquer que le rapport entre ces deux variétés n'est pas à envisager comme une succession, mais comme une stratification.

Quel est le statut au sein du macro-diasystème galloroman de ce paradigme complexe du français ? Une situation assez mitigée se dégage d'une comparaison intra-galloromane très rapide. Le système du francoprovençal de la Vallée d'Aoste (Chenal & Vautherin 1997) correspond à celui du français : *in*<sup>-1</sup> est réalisé /in-/ devant voyelle (*inabordablo* ['i-na-bor-dà-blo']), /ẽ-/<sup>27</sup> devant consonne obstruante (*incomodo* « mal commode »), /i-/ devant consonne sonante (*immobilo* ['i-mo-bi-lo']), et *in*<sup>-2</sup> frappe des bases en consonne sonante (*inmeudzablo* ['in ou un-me-dzà-blo']). Pour ce qui est de l'occitan, il ne partage le paradigme français qu'en partie (Mistral 1886 ; Ronjat 1937 : 3 : 449) : *in*<sup>-1</sup> présente les allomorphes /in-/ (+ V et C sauf /b/, /p/, /l/, /r/ : *indiferènt*), /im-/ (+ /b/, /p/ : *impaciènci*), /i-/ (+ /l/ : *ilegible*) et /ir-/ (+ /r/ : *irresolu*), tandis que *in*<sup>-2</sup> ne frappe que des bases en *r* (*inracontable*). D'autres idiomes, tel le saintonguais parlé dans les vallées de la Seudre et de la Seugne (Jônain 1869), présentent un préfixe négatif dépourvu de toute allomorphie, /ẽ-/ étant général (*inmense* ; *in-utile* ['toujours *in* séparé du mot']). Il serait intéressant d'étudier la genèse de ces paradigmes variés – *a priori*, on s'attendra, dans les dialectes, à trouver massivement des emprunts au français pour ce type de vocabulaire savant –, et d'en déceler la cohérence dia-galloromane.

En tout état de cause, la diachronie du préfixe négatif *IN-* du français s'est avérée tout sauf « in-modélisable »<sup>28</sup> !

<sup>27</sup> Les réalisations phonétiques concrètes varient d'une localité à l'autre (cf. Chenal & Vautherin 1997 : 14).

<sup>28</sup> « L'in-modélisable », néologisme (au moins graphique) dû à F. Jullien (1996 : 25).